

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les vis-à-vis de l'arrière-ban respectent le Parlement autant que le premier ministre.

L'hon. M. Lambert: Vous savez, monsieur l'Orateur, si certains de nos députés novices avaient eu la chance de siéger dans l'opposition autant que du côté du gouvernement—mon expérience ayant été divisée à peu près également entre les deux côtés, je devrais savoir de quoi je parle—they s'en trouveraient beaucoup mieux. Il faut des occasions pour discuter. Et qui peut dire qu'à l'occasion d'un bill sur le remaniement de toutes les circonscriptions, il suffirait qu'un député des premières banquettes, qui représente ses commettants, et un autre de l'arrière-ban, qui représente aussi ses commettants, expriment leur opinion? Qui va s'arroger le rôle de Dieu pour dire: «Vous, de la province de la Nouvelle-Écosse, vous ne pourrez parler sur ce sujet; et vous non plus, de l'Ontario.» Les députés oublient qu'à la Chambre, nous sommes égaux et jouissons du même droit de parole. Mais non, seuls les 27 ou 28 exaltés de la Chambre auront l'occasion de parler longuement.

Cela s'applique tout autant aux députés ministériels de l'arrière-ban, mais le savent-ils? A l'heure actuelle, peu leur importe, car ils n'ont pas la permission de s'exprimer et ils ne l'auront pas. Quel gouvernement de participation! Notre gouvernement est tel que ceux qui occupent les banquettes ministérielles ont perdu contact avec les députés de l'arrière-ban. Nous avons tous entendu parler des ministres dont on a épluché la conduite à la suite de plaintes au petit caucus. On épie les propos des députés ministériels de l'arrière-ban dans les restaurants et les ascenseurs. Ils maugréent et leurs ronchonnements parviennent à l'oreille de la population.

Monsieur l'Orateur, je veux maintenant aborder d'autres questions. Je participe au débat à l'heure actuelle parce que, à titre de vice-président du comité, je puis attester que le président pendant les séances, l'an dernier et cette année, a invariablement fait un excellent travail, et aucun membre du comité ne peut l'accuser d'avoir été partial ou de ne pas avoir maintenu l'ordre. C'est parce qu'il allait être désarçonné et humilié par le gouvernement que j'ai insisté pour prendre part au débat. Je le fais pour protéger la position du président du

[L'hon. M. Lambert.]

comité, parce que je craignais qu'on ne le détruise. Bien sûr, cela n'a pas paru troubler la conscience du leader du gouvernement.

Je tiens à le déclarer officiellement, monsieur l'Orateur, à titre de vice-président et au nom de tous les membres du comité, je crois, je loue les services rendus par le député de Grenville-Carleton (M. Blair). Voici mon avis. Je ne connais pas de termes assez forts pour condamner l'attitude du gouvernement à ce sujet. Je ne dirai qu'une chose. Le chef de l'opposition a parlé avec raison, de la possibilité éloignée qu'on présente une motion pour justifier la conduite et la position du président. Au nom du comité, je suis prêt à présenter une motion de privilège, afin de protéger son président.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous aussi, nous étions prêts à le faire.

L'hon. M. Lambert: Nous ne pouvions pas laisser passer cette affaire sans protester avec véhémence. Les membres d'autres comités devront faire de même pour protéger leur président. Nous avons érigé un système de comités qui s'écroulera s'il n'est doté de présidents impartiaux et forts. Nous voulons des présidents qui soient libres de toutes pressions, monsieur l'Orateur, et qui soient aussi impartiaux à l'égard des membres des comités que l'est Votre Honneur envers les députés à la Chambre.

Les présidents de comité doivent, à plusieurs titres, prendre modèle sur l'Orateur, diriger les réunions de façon impartiale et démontrer qu'ils connaissent l'art de présider une assemblée. Sinon, les comités deviendront la scène d'un jeu de massacre où les directives du gouvernement seront suivies à la lettre. Le leader du gouvernement à la Chambre n'a-t-il pas dit aux députés ministériels qu'ils avaient pour rôle premier, au sein des comités, non pas d'amender les lois ou de modifier les prévisions budgétaires, mais de protéger les intérêts du gouvernement? Ils font partie de l'équipe gouvernementale et doivent agir en conséquence. Les comités deviendront donc naturellement, monsieur l'Orateur, comme je viens de le dire, la scène d'un jeu de massacre. Tout le processus est truqué s'il donne l'impression que les comités ne sont pas un forum permettant d'étudier et d'examiner les mesures législatives et les prévisions de dépenses, ou d'approfondir les questions dont le gouvernement nous a saisis.